

« Sans formation, pas d'emploi »

Capsule vidéo numéro 1 réalisée dans le cadre de la campagne ASPH 2013 : « Sans formation, pas d'emploi » - thème : Enseignement

URL de la vidéo : <http://www.youtube.com/watch?v=qlbrDCkF-Xo>

Le transcript

Murielle (personne handicapée visuelle à la recherche d'un emploi): Moi, j'ai commencé ma scolarité dans l'enseignement spécial jusqu'en 4^e secondaire. Et après, je suis allée dans une école ordinaire des environs. Il y avait un partenariat avec l'école spéciale.

Générique de la capsule : Sans formation, pas d'emploi » avec musique en fond sonore (Wasaru : Old story – Saru (Prisoner of state).

Candy (personne avec une déficience auditive travaillant comme enseignante) : En primaire, j'étais intégrée en intégration partielle dans une école ordinaire. Cela m'a permis de rencontrer le monde des entendants, de les découvrir, d'essayer d'être comme eux, d'apprendre à écouter, à repérer les bruits qui nous entourent, à parler... surtout à parler.

François Lesire (Directeur de Proorienta) : Pour ce qui concerne l'enseignement intégré, c'est quelque chose de tout à fait officiel, mais qui n'est pas encore mis en pratique, il manque, je pense, quelques arrêtés d'application, c'est fort dommage parce que si vous pouvez assurer cette intégration d'enfants apparemment ayant une certaines difficultés à suivre les enfants qui n'ont pas de difficultés, il va y avoir un effet d'osmose avec les enfants qui fait que les deux vont se tirer l'un l'autre.

Patrick Beaufort (inspecteur scolaire) : L'enseignement en communauté française est un enseignement qui est bien soutenu par la législation. Qu'il suffise de penser au décret de 97 qui définit les balises de l'enseignement. On parle bien d'un étudiant qui doit apprendre à son rythme et on indique bien aussi que dans les projets de l'établissement, on doit définir ce que l'école va mettre en œuvre sur le plan pédagogique – entendons-nous bien, sur le plan pédagogique – pour accueillir les enfants à besoins spécifiques.

Candy : En primaire j'ai eu de la chance d'être avec d'autres élèves sourds dans la classe et même en dehors de la classe. Aux récréations, on se retrouvaient toutes ensemble pour pouvoir communiquer plus sereinement car ce n'est pas toujours évident de parler avec d'autres enfants entendants. Ils ne comprenaient pas toujours.

Muriel: Dans l'enseignement spécial, on nous dit toujours « vous n'allez pas réussir », « Dans l'enseignement ordinaire, c'est beaucoup plus difficile », « Il faut une bonne organisation », .. ; enfin, on ne nous motivait pas, pas beaucoup.

Patrick Beaufort : On se rend compte que l'école n'est actuellement pas vraiment inclusive dans la mesure où l'enseignant de l'enseignement ordinaire a encore le choix, il peut dire : « moi, je ne suis pas pour fonctionner en école inclusive », « Moi, je n'ai pas envie d'intégrer un enfant à besoins spécifiques dans ma classe ». Donc, quelque part, à partir du moment où nous avons signé la convention de l'ONU, bin, quelque part, on est tenu, on est obligé – c'est la formation de l'enseignant que d'accepter tous les, tous les enfants, tous les jeunes qui lui sont confiés.

Candy : L'inconvénient d'être en intégration partielle, c'est que on avait peu de leçons d'éveil, puisque l'après-midi, on retournait dans l'autre école et là, quand on est entré en secondaire, on était complètement à part pour les leçons d'éveil car on n'en avait pas vraiment eu.

Muriel: Quand j'étais dans le spécial, je me sentais, heu, je me sentais trop ambitieuse, alors on se moquait beaucoup de moi.

Patrick Beaufort : Si on prend l'organisation de l'enseignement spécialisé, s'agissant des formes 1, des formes 2, des formes 3, clairement aussi, le législateur n'a pas découpé la formation en années, il a découpé la formation en phase ce qui permet, même si c'est assez subtil, de permettre à l'étudiant d'avancer, une fois de plus à son rythme et quand il est arrivé au terme d'une étape, il peut passer à l'étape suivante.

Candy : Moi, j'ai de la chance de bien parler. On me le dit assez souvent. Mais mon frère, lui, il ne parle pas comme moi. Et alors, il éprouve beaucoup plus de difficultés à communiquer avec les autres. Et lui il utilise des gestes, des gestes, il utilise la langue des signes et heureusement, il y a toujours au moins un enfant, un élève qui est curieux d'apprendre la langue des signes.

Patrick Beaufort : S'agissant de l'organisation en phases, bin, je m'aperçois, que la plupart des enseignants et des directions de l'enseignement spécialisé secondaire parle encore de 1^{re} année , de 2^e année ,de 3^e année, et donc, c'est une organisation qui maintient l'élève dans des années et donc on peut se dire à un moment donné que l'élève qui va entrer pour aller acquérir un formation dont il possède déjà peut-être les éléments principaux et il va peut-être devoir subir l'apprentissage pendant 1 an alors que tout aurait pu être résolu en 1 mois, en 2 mois, en 3 mois.

Muriel: Et après, quand j'ai changé, que je suis allée dans l'enseignement ordinaire ; je me suis sentie beaucoup mieux.

Patrick Beaufort : Il y a également des ouvertures qui sont faites vers l'accueil des personnes à besoins spécifiques dans les hautes écoles puisqu'un décret est actuellement sur la table du ministre en charge des hautes écoles qui vise à faciliter l'intégration des jeunes dans les hautes écoles.

Muriel: Quand j'ai voulu faire l'unif, les associations spécialisées nous disaient : « bin vous, les .. nous, les aveugles , on avait 3 possibilités quoi, soit on devait faire droit, ou langue ou psychologie.

Patrick Beaufort : Le problème du niveau de ces formations, c'est que quand le jeune sort, il a parfois d'énormes difficultés à trouver un emploi et puis il va disparaître dans la nature, personne n'aura plus de traces de lui pendant 3, 4, 5 ans et puis il va réapparaître à un moment donnée en allant frapper à la porte de l'AWIPH ou de Phare par exemple selon les régions, en disant voilà je suis sorti de l'école il y a 3, 4, 5 ans, je n'ai pas de travail, est-ce que vous pouvez m'aider. Donc dans cette optique là Le conseil supérieur de l'enseignement spécialisé a travaillé et à mis au point un projet de plan individualisé de transition.

Muriel: Et alors, on m'avait dit aussi que si je ratais ma première année, comme ça coutait très cher d'accompagner les étudiants handicapés, bin j'avais une chance et j'en avais pas deux.

Patrick Beaufort : Les textes de lois sont là, il sont bien fait et il sont bien fait en pensant à l'enfant et en pensant à ses difficultés. Le tout c'est dans l'application de ces textes de lois que se pose des problèmes et on va retrouver ces problèmes au niveau de la formation mais cette fois ci de la formation des enseignants qui pour la plupart vont dire : « nous on est d'accord d'accueillir des élèves à besoins spécifiques mais malheureusement nous n'avons pas la formation pour ». Ils doivent savoir, ces enseignants, que les enseignant du spécialisé n'ont malheureusement

pas non plus la formation pour puisque tout le monde démarre dans l'enseignement avec le même niveau de formation.

Candy signant en langue des signes : « Sans formation, pas d'emploi ».

Fin de la capsule avec :

1. la liste des personnes interviewées :
 - a. Murielle : personne aveugle à la recherche d'un emploi
 - b. Candy : enseignante malentendante
 - c. François Lesire : directeur de Proorienta - Tournai
 - d. Patrick Beaufort : inspecteur de l'enseignement secondaire, supérieur et de promotion sociale - Liège
2. La bande sonore : Wasaru : Old Story – Saru (Prisoner of state) – www.wasaru-com
3. les soutiens à la campagne : la loterie nationale, la Communauté française, la Wallonie
4. les coordonnées de l'ASPH : Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles, Tél. 02/515 02 65 – Fax. 02/515 06 58 – E-mail : asph@mutsoc.be – www.asph.be
5. le rappel du badge réalisé pour la journée internationale des personnes handicapées chaque 3 décembre.